

# VILLE DE MONTRÉAL

## AVIS PUBLIC

---

Avis est donné qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal aura lieu :

Date                      **le lundi 21 février 2022, à 13 h**

Lieu                        Salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier  
155, rue Notre-Dame Est  
(métro Champ-de-Mars)

En raison de l'état d'urgence sanitaire présentement applicable et des mesures spéciales prises pour limiter la propagation du coronavirus, toute assemblée du conseil municipal se tiendra à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Ainsi, les membres du conseil y seront présents par téléconférence.

En conséquence, le public ne sera pas admis à l'hôtel de ville durant la prochaine assemblée du conseil municipal. Il sera toutefois possible d'en suivre le déroulement, en direct ou en différé, via la webdiffusion.

Les citoyennes et citoyens pourront également poser des questions aux élu.es en transmettant leurs questions par écrit **avant 13 h, le lundi 21 février 2022**, selon les modalités prévues dans la procédure spéciale diffusée sur le site web de la Ville à : **montreal.ca**, à la page de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 février 2022. Cette procédure spéciale remplacera la période habituelle de questions orales du public.

Pour tout renseignement supplémentaire sur les mesures spéciales prises en lien avec la pandémie de la COVID-19 et pour suivre le déroulement de la prochaine assemblée du conseil municipal, consultez le site web de la Ville : **montreal.ca**

Fait à Montréal, le 15 février 2022

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat

---

Publication choisie : Le Journal de Montréal

Date de parution : Le 15 février 2022

Date de la demande : Le 8 février 2022